

DÉPARTEMENT : GUYANE

ARRONDISSEMENT



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DES SAVANES

Effectif légal de l'EPCI 35

Nombre de membres
en exercice 35

Nombre de membres
Présents 17

Date de convocation 9/2/2022

PROCÈS-VERBAL

DE L'ÉLECTION DU 4^{ème}

VICE-PRESIDENT(E) DE LA CCDS

L'an deux mil vingt-deux et le seize février à neuf heures, le Conseil Communautaire convoqué en séance ordinaire, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle des délibérations de la ville de Kourou, sous la présidence de Monsieur François RINGUET, Président de la Communauté de Communes des Savanes.

Conseillers communautaires présents :

François RINGUET, Michel-Ange JÉRÉMIE, Céline RÉGIS, Fidélia BOCAGE, Yves VANG, André Roland BERTHIER, Gaëtan STANISLAS, Lauric SOPHIE, Pierre Richard AUGUSTIN, Rodolphe HORTH, Eliette BEAUFORT, Sylvio BOCAGE, Françoise FREDOC, Rosange CARENE, Patrick COSSET, Francine GANE, Johanna HORTH,

Absents excusés ayant donné procuration :

Véronique JACARIA à François RINGUET,
Annick ANDRÉ à François RINGUET,
Jean-Robert CHOCHO à Françoise FREDOC,
Loriane DECHESNE à Fidélia BOCAGE,
Jean-Raymond HORTH à Michel-Ange JEREMIE,
Diana JAMES à Céline REGIS
Pierre MIRABEL à Lauric SOPHIE,
Michelle ORIZONO HORTH à Eliette BEAUFORT,
Célia TARQUIN à Françoise FREDOC,

Absentes excusées :

Martine PAPAIX, Céline ZULEMARO,

Absents non excusés :

Jean-Etienne ANTOINETTE, Nicolas CHUN HONG CHEUNG, Valéria COELHO MACIEL, Frédéric LLADERES, Candida MARTINEZ, Davy RIMANE, Alain YANG.

Ouverture de la séance

Monsieur François RINGUET, président a ouvert la séance. Il a procédé à l'appel nominal des conseillers communautaires, a dénombré dix-sept (17) membres présents et a constaté que la condition de quorum était remplie. Il a fait lecture de l'ordre du jour, qu'il a soumis à l'approbation de l'assemblée. L'ordre du jour a été adopté à l'unanimité des membres présents.

Il a fait lecture du rapport n°1 relatif à l'élection du 4^{ème} vice-président(e) de la CCDS suite à la démission de Monsieur Denis BURLLOT.

Le Conseil Communautaire a décidé de remplacer le Vice-Président démissionnaire.

Le Conseil Communautaire a décidé que le nouveau Vice-Président occupera la même place que son prédécesseur dans l'ordre du tableau.

Il a ensuite invité le conseil communautaire à procéder à l'élection du 4^{ème} Vice-président(e). Il a rappelé, qu'en application des articles L. 2122-4 et L. 2122-7 du CGCT rendus applicables aux établissements publics de coopération intercommunale (EPCI), les vice-présidents sont élus au scrutin secret, uninominal et à la majorité absolue parmi les membres de l'assemblée délibérante. Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

Monsieur Lauric SOPHIE été désigné en qualité de secrétaire par le conseil communautaire (art. L. 2121-15 du CGCT).

Le conseil communautaire a désigné deux assesseurs :

Madame Céline REGIS

Monsieur Michel-Ange JEREMIE

Chaque conseiller communautaire, à l'appel de son nom, s'est approché de la table de vote. Il a fait constater au président qu'il n'était porteur que d'un seul bulletin fourni par l'EPCI. Le président a constaté, sans toucher le bulletin, que le conseiller communautaire l'a déposée lui-même dans l'urne prévu à cet effet.

Après le vote du dernier conseiller communautaire, il a été immédiatement procédé au dépouillement des bulletins de vote.

Élection du quatrième Vice-Président

Résultats du premier tour de scrutin

a. Nombre de membres présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	00
b. Nombre de votants (enveloppes déposées)	26
c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)	00
d. Nombre de bulletins blancs (art. L 65 du code électoral)	03
e. Nombre de suffrages exprimés [b – c - d]	23
f. Majorité absolue	13

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
Patrick COSSET	7	Sept
Françoise FREDOC	16	Seize

Proclamation de l'élection du quatrième Vice-Président

Madame Françoise FREDOC a été proclamée quatrième Vice-Présidente et installée.

Clôture du procès-verbal

Le présent procès-verbal, dressé et clos, le 16 février à 11 heures 35 minutes, a été, après lecture, signé par le Président, les assesseurs et le secrétaire.

Fait à Kourou le 16 février 2022

Le président,


François RINGUET

Le secrétaire

Lauric SOPHIE

Les assesseurs


Céline REGIS

Michel-Ange JEREMIE